

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la séance du Conseil Communautaire du 24 février 2022

Date de convocation : 18 février 2022

Présidence : Frédéric DELANNOY

Secrétaire de séance : GEORGES CINO

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 58 titulaires – 7 suppléants

Membres présents en qualité de conseillers communautaires :

Xavier Bartoszek - Jessica Tanca - Noël Poignard - Mirtille Stiévenard - Yves Condevaux - Marie-Thérèse Valin - Marie-Hélène Leroy - Georges Dévenot - Murielle Caron - Georges Cino - Catherine Grodziski - Christelle Rutkowski - Arlette Dupilet - Daniel Gambiez - Michel Demory - Frédéric Delannoy - Séverine Lubrez - Delphine Zagacki - Sylvie Larivière - Claude Merly - Séverine Frackowiak - Laurent Martinez - Valérie Goupy - Lionel Fontaine - Joëlle Fava - Daniel Brassart - Jean Savary - Jeanne Roman - Salvatore De Cesare - Rita Kfoury - Joël Pierrache - Rosana Mazagran - Marie-Joëlle Alfano - Rémy Vanandrewelt - Marc Delecluse - Yazid Lehingue - Lydie Matuszak - Marc Durant - Marlène Mortuaire - Christian Tosolini - Jérôme Matuszewski - Isabelle Werquin - Marie-Françoise Falempé - Jean-Michel Sieczkarek - Patrice Bricout.

Conseillers suppléants remplaçant un conseiller titulaire :

Serge Commin pour Marie Cau.

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir à un conseiller titulaire :

Gilles Grévin à Marie-Hélène Leroy - Sophie Wiczorek à Marlène Mortuaire - Alain Pakosz à Christelle Rutkowski - Nadine Delbouille à Daniel Gambiez - Daniel Hocq à Séverine Lubrez - Denis Michalak à Lydie Matuszak - Christian Bulinski à Rita Kfoury - Omar Ouaazzi à Marie-Joëlle Alfano - Julien Quennesson à Marc Durant - Michelle Blanquet à Christian Tosolini.

Conseillers titulaires excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Michel Meurdesoif - Elio Marchese.

DELIBERATIONS ADOPTEES

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 09 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

01. Communication sur l'avancement du schéma de mutualisation

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication du rapport qui lui a été présenté.

02. Rapport annuel 2022 sur la situation en matière de développement durable

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication de ce rapport.

03. Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

Après avoir débattu des orientations budgétaires 2022 sur la base du rapport joint, le Conseil Communautaire prend acte de la communication de ce rapport.

04. Budget primitif 2022 de l'Office de Tourisme Intercommunal

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide, d'approuver le budget primitif 2022 de l'Office de Tourisme Intercommunal de Cœur d'Ostrevent, de fixer le montant de la subvention à 250 000€ au titre des années 2022 et 2023, d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue et d'ouvrir les crédits correspondants au budget primitif 2022.

05. Recrutement de volontaires dans le cadre du dispositif « Service Civique »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide, d'autoriser le Président à signer dix contrats d'engagement de service civique et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022.

06. Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) – Désignation des représentants

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide, de désigner Monsieur Jérôme Matuszewski comme représentant suppléant pour siéger au sein des instances de pilotage (Comité de pilotage et Commission Locale du Plan d'arrondissement) au titre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

07. Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas-Escaut (SMAPI) : désignation d'un nouveau délégué au Comité Syndical

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide, de désigner Monsieur Gazet Christian comme représentant titulaire et Monsieur Serrurier Yvon comme suppléant pour siéger au comité syndical du SMAPI.

08. Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial par des installations de communications électroniques

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide, d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial par des installations de télécommunications à conclure avec Voies Navigables de France, d'autoriser le Président à signer cette convention et de s'engager à inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires au règlement de la redevance due à VNF au titre de cette convention.

Affiché le 02/03/2022

Lewarde, le 11/3/22
Le Président

Frédéric DELANNOY